

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : M953/2015
N/Réf. : AA/AH/BXL-2.2552/s.595_CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Marcq, 4. Demande de permis d'urbanisme portant sur la division d'une maison unifamiliale ainsi que sur le renouvellement des menuiseries extérieures. Avis de la CRMS sur la demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par O. Bouchenak

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2016 sous référence, réceptionné le 20 octobre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 9 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection de la maison néoclassique située 7 rue Marcq, monument classé.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : S. Valcke
BDU-DU : B. Annegarn
VILLE DE BRUXELLES : O. Bouchenak (oumayma.bouchenak@brucity.be)